

RECENSEMENT D'UN FOYER D'INFESTATION DE CAPRICORNE ASIATIQUE

David Chevet – Chef de produit national Arbre Conseil®



L'Office National des Forêts

Premier gestionnaire d'espaces naturels en France

L'Office National des Forêts gère au quotidien 10,7 millions d'hectares de forêts publiques en métropole et dans les départements d'Outre – Mer (forêts de l'état et forêt des collectivités).

Une action qui s'articule autour de 4 axes essentiels :

Plus de 9 000 collaborateurs



Etudes, ingénierie et travaux.

L'Office National des Forêts au service de ses clients.

LES DOMAINES D'EXPERTISE

De la conception à la réalisation, l'ONF mènent des projets pluridisciplinaires dans 5 grands domaines d'activités :

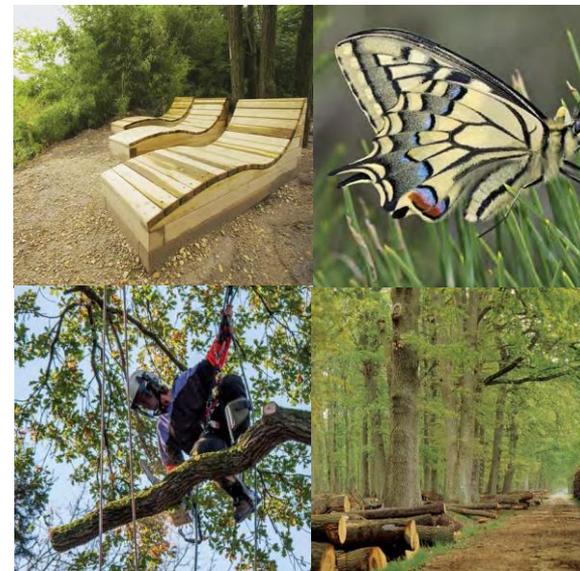
Forêt, bois et sylviculture

Loisirs nature et écotourisme

Environnement, biodiversité et risques naturels

Maîtrise de la végétation

Arbre conseil®



Etudes, ingénierie et travaux.

L'Office National des Forêts au service de ses clients.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'ONF intervient en forêt, dans les espaces naturels, parcs, sites arborés, sites industriels et aux abords des infrastructures (voies ferrées, routes, lignes électriques).



Au sein de ses **agences travaux** et de ses **bureaux d'études**, l'ONF s'appuie sur des hommes et des femmes aux compétences et aux savoir-faire transverses (architectes, paysagistes, archéologues, naturalistes, sylviculteurs, experts).

Le réseau Arbre Conseil®

Son réseau de spécialistes dispose de technologies innovantes et de pointe pour évaluer l'état d'un arbre et les risques qu'il peut induire selon les cibles impactées.

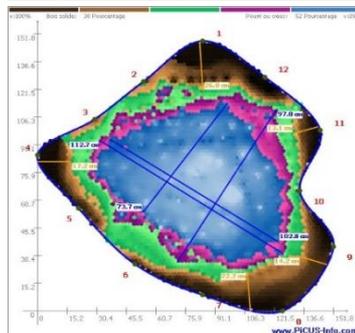
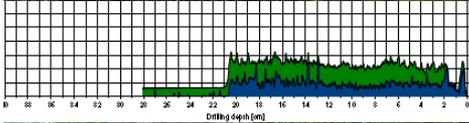
Du diagnostic visuel et sonore...



Le réseau Arbre Conseil®

Au diagnostic approfondi.

Diagnostic utilisant tous les outils adaptés à chaque problématique notamment mécanique pour la sécurité des biens et des personnes.



PRECONISATIONS

La gestion des foyers d'infestation

L'ONF, fort de son expérience dans la gestion de l'arbre urbain, de ses connaissances en environnement et en biodiversité, a en charge (pour partie), depuis plusieurs années des foyers d'infestation situés sur les communes de :

- Strasbourg
- Gien
- Divonne Les Bains



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Contexte

En région Centre – Val de Loire un foyer de capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) a été déclaré par arrêté préfectoral suite à des captures de larves ou d'adultes sur la **commune de Gien**, semblant provenir de palettes en bois **(2003)** .

Ce coléoptère est **classé organisme nuisible de quarantaine** dans l'Union Européenne et considéré comme un organisme de catégorie 1 en France (Cf. arrêté du 15/12/2014).

La lutte est obligatoire en tout temps et en tout lieu en France selon les modalités fixées par des arrêtés.

Les mesures de gestion de ce foyer comprennent notamment des prospections intensives sur les essences les plus exposées autour des arbres infestés.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Contexte

La DRAAF Centre lance un appel d'offre annuel de suivi et de constat de présence de l'insecte depuis plusieurs années, afin d'en suivre l'évolution.

Ce marché a pour objet :

- **d'actualiser et de compléter le recensement exhaustif** des arbres appartenant aux essences hôtes du capricorne asiatique, dans la zone délimitée définie par l'arrêté préfectoral ;
- **de diagnostiquer par inspection visuelle fine, par grimpage** du tronc et du houppier de tous les arbres hôtes déjà recensés ou à recenser, de façon à **repérer tout indice** susceptible d'indiquer la présence du capricorne asiatique.

Les lieux d'exécution des prestations sont situés sur **4 communes** réparties selon **7 lots** représentant une surface totale de **35 km²**.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Éléments de méthodologie

Sont concernées par le recensement tous les arbres appartenant aux essences hôtes du capricorne asiatique **où le diamètre du tronc à une hauteur de 1,30 m est supérieur ou égal à 1 cm** :

- Arbres déjà recensés et ayant fait l'objet d'un premier diagnostic lors des campagnes précédentes ;
- Arbres nouvellement plantés ;
- Arbres situés dans des zones non visités lors de campagnes antérieures

Au sein de la zone délimitée, on distingue :

- des parcelles de particuliers, dont l'accès peut être limité ;
- des entreprises ;
- des parcelles dont la gestion du patrimoine arboré relève d'une structure administrative (Ville, Communauté de communes...).



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Descriptif et résultats des investigations 2017 sur les 7 lots

Surface : 35,35 km²

Arbres : 1 108 673
dont 47 499 isolés

Isolés : 4%

Boisés : 96%

Publique : 12%

Particuliers : 82%

Entreprises : 7%

Allotissement	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7
Surface à prospecter (km²)	3,52	3,32	4,5	3,44	5,97	6,67	8,23
Nombre d'arbres hôtes total	687471	21066	39130	17931	19999	200444	122632
dont arbres isolés géoréférencés :							
en zone publique	9672	9144	11308	6371	4729	4113	2162
en zone privée (particuliers)	1351	1730	1313	404	116	453	106
en zone privée (entreprises)	8207	6818	8370	5876	4023	3660	1771
Ø =[01; 05cm[114	596	1625	91	590	0	285
Ø =[05; 15cm[2810	1409	1409	1062	964	1095	499
Ø =[15; 30 cm[3438	3222	4401	2200	1410	1479	769
Ø =[30; 50 cm[2133	2546	2997	1658	1249	884	470
Ø =[50 cm; et +[1052	1409	1439	886	612	465	224
dont arbres en zone boisées	238	558	364	565	494	187	200
dont (à h=1,30 m) Ø =[01; 05cm[677799	11922	27822	11560	15270	196331	120470
Ø =[05; 15cm[670175	4400	17390	4797	6826	186702	98179
Ø =[15; 30 cm[6157	6124	8405	5461	6921	7323	17992
Ø =[30; 50 cm[1064	1106	1715	987	985	1892	3785
Ø =[50 cm; et +[352	282	295	248	443	303	465
Ø =[50 cm; et +[51	10	17	67	95	111	49
Nombre de zones à recenser	230	402	633	281	199	42	191

La gestion du foyer d'infestation Giennois

Méthodologie du recensement

Le recensement concerne **TOUT végétal ligneux d'un $\varnothing > 1$ cm à 1,30m** de hauteur sur les **propriétés publiques ou privées** des communes de Gien et alentours.

Réalisation d'un géo référencement, à l'aide d'une tablette connectée à un GPS et d'une application SIG compatible avec le système d'exploitation de la tablette.

La précision du GPS ne doit pas être inférieure à +/- 3m.

Chaque arbre d'essence hôte est géo localisé et décrit (essence, diamètre, hauteur...) à l'exception des zones boisées de plus de 15 arbres non alignés.

Les zones boisées sont décrites sous forme d'un **polygone**.

Les arbres sont dénombrés et classés par types de diamètre, mais non géo localisés. Seuls les arbres d'un diamètre à 1,30m, supérieur à 50 cm ainsi que les arbres suspectés lors de l'inspection sont géo localisés et décrits.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Méthodologie de l'inspection fine

Elle se fait par grimpage de l'arbre.

Les individus recensés sont **observés minutieusement** sur l'ensemble des différentes parties de l'arbre ou de l'arbuste.

L'arbre complet est inspecté par les grimpeurs arboristes ONF.

Le grimpeur accède à l'ensemble du houppier et à la cime de l'arbre pour examiner au plus près les branches jusqu'à 1 cm de diamètre afin de détecter les indices de présence du capricorne asiatique.

Les indices de présence sont recherchés sur l'ensemble des différentes parties de l'arbre ou de l'arbuste (collets, troncs, charpentières, houppiers).



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Méthodologie de l'inspection fine

Les signes les plus évidents sont :

- trous d'émergence (ou de sortie),
- incisions et puits de ponte,
- morsures de nutrition (sur feuilles ou rameaux),
- galerie de nutrition aplatie à la surface de l'aubier puis plongeant dans le tronc,
- amas de déjections et sciure de forage.

Une bande de peinture est apposée sur l'ancienne marque ou à défaut à l'endroit le plus élevé atteint par le grimpeur et en se situant, toujours côté Sud.

Cette marque est observable depuis le sol, de manière à pouvoir contrôler que les arbres ont bien été grimpés.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Méthodologie de l'inspection fine



Si le grimpeur juge que l'arbre ne peut être grimpé pour des raisons de sécurité (présence de réseau aérien, biomécanique défectueuse, etc.), l'arbre est repéré à la peinture avec explications du motif de la non inspection par grimpage.

Tout arbre dont les parties sensibles à *Anoplophora glabripennis* ne sont pas visibles du fait d'un environnement encombré (lierre, gui...) fait l'objet d'une concertation avec la DRAAF pour définir des solutions adaptées.

Par exemple, si l'arbre comporte du lichen empêchant la bonne inspection de l'écorce, le grimpeur doit retirer ce dernier jusqu'à pouvoir convenablement inspecter l'écorce.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Méthodologie de l'inspection fine

Si la présence d'indices est avérée ou suspectée, des photographies sont prises avec la tablette.

Ces signes sont décrits avec précision.

Au minimum deux photos, sont prises : une ou plusieurs photos des indices de présence, et une photo d'ensemble permettant de situer l'arbre dans son environnement proche, avec localisation sur l'arbre de la zone où se trouvent les indices.

Les indices sont également délimités sur l'arbre par des marques discrètes de peinture.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Déroulement du recensement

Attribution des lots

Campagne	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7
2015 – 2016							
2016 – 2017							
2017 – 2018							
2018 – 2021							

Une formation est organisée par la DRAAF à chaque début de campagne relative à :

- la construction de la base de données SIG ;
- la reconnaissance des symptômes ;
- avancement du chantier et compte-rendu ;
- communication.

La formation est commune à tous les titulaires des lots. Remise d'une carte professionnelle et d'un chasuble distinctif permettant d'intervenir sur les sites de manière identifiable.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Déroulement du recensement

Accès aux propriétés

On distingue :

Les parcelles de particuliers → fourniture d'un document d'information, à usage obligatoire, destiné aux propriétaires ou occupants.

- une partie à compléter avec la **date programmée d'inspection** des arbres, le nom et coordonnées de la personne chargée de l'inspection. Il doit être distribué de toute manière possible, notamment **dans les boîtes aux lettres** des propriétés concernées, **au moins une semaine avant la date prévue**.
- une partie à remplir lors de la prospection, et à conserver par l'occupant mentionnant la date et l'heure à laquelle la prospection a été faite. Ce **document est signé par les deux parties** quand cela est possible. En cas d'absence de l'occupant, dépôt du document dans la boîte aux lettres après l'avoir signé.

Les preuves de la distribution sont conservées.

En cas de parcelles non habitées ou d'absence de boîte aux lettres, le document est envoyé à la DRAAF.



Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

INFORMATION

Madame, Monsieur,

Des arbres contaminés par le capricorne asiatique ont été observés lors de différentes campagnes de prospection depuis 2003 sur les communes de Gien, Polilly-lès-Gien et Saint-Martin-sur-Ocre. Cet insecte a été introduit accidentellement via des palettes de bois contaminés, probablement originaire de Chine. Ce ravageur exotique, très dévastateur pour de nombreux arbres feuillus (érable, marronnier, peuplier, saule, bouleau...), représente une grave menace sous nos latitudes également. Cependant, il ne présente aucun danger ni pour l'homme, ni pour les animaux domestiques.

L'objectif en France est d'éradiquer cet insecte en détectant au plus tôt tout arbre contaminé. Une zone de surveillance est définie annuellement par arrêté préfectoral. Votre terrain/maison se trouve au sein de cette zone.

Un recensement et diagnostic des arbres sensibles a eu lieu au 1^{er} semestre 2016, et il va se poursuivre chaque année pendant au moins 4 ans. Ainsi, du mois de novembre 2016 au mois de mai 2017, le personnel de l'office national des forêts (ONF), de la fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) et de l'agence de l'arbre se présenteront à votre domicile sur les communes de Gien, Navoy, Polilly-lès-Gien, St Martin-sur-Ocre et Saint-Gondon, afin d'examiner par grimpage les arbres sensibles à la recherche des symptômes.

Les agents se présenteront à votre domicile le :

En cas d'absence vous pouvez contacter :

Nous vous prions de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil, si vous êtes présent(e).

Le coût de cette prospection est pris en charge par la DRAAF du Centre-Val de Loire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions que vous êtes susceptibles de vous poser (contact : David TELLEZ – 02.38.77.41.11 – seal.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr).

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur le Directeur régional de
l'alimentation de
l'agriculture et de la forêt.

Jean-Benoît BAILLET

Monsieur le Maire de Gien et Président de
la Communauté des Communes
Giennaises

Christian BOULLEAU



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Déroulement du recensement

Accès aux propriétés

On distingue :

Des entreprises. La DRAAF obtient l'accord de principe d'accès des entreprises les plus importantes et communique le nom et les coordonnées d'un représentant du gestionnaire durant la prospection ;

Des parcelles gérées par une collectivité (Ville, Communauté de communes..) et dont l'accès est soit libre, soit à convenir avec le représentant du gestionnaire.

Certaines parcelles du périmètre de prospection appartiennent à des particuliers ou des entreprises et sont closes. Il faut alors contacter ces personnes pour avoir accès aux arbres à prospecter.

Dans le cas des parcelles non habitées (avec ou sans bâti), abandonnées, il faut obtenir le maximum d'informations permettant leur prospection auprès du voisinage.

Ceci afin de limiter au maximum le nombre de zones non visitées.

A la fin de la campagne, le taux de zones non visitées **ne doit pas excéder les 5%**.



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Déroulement du recensement

Bilans intermédiaires

Toutes les trois semaines, il faut :

- transmettre à la DRAAF sous format numérique, les fichiers shape contenant les données relatives à tous les arbres ayant été recensés et diagnostiqués afin de les intégrer dans la base SIG ;
- faire visiter à la DRAAF, l'ensemble des arbres suspects repérés, avec les moyens adéquats.
- communiquer à la DRAAF toutes les difficultés rencontrées ainsi qu'un fichier de type shape contenant la liste des zones non visitées pour cause de refus/absence, avec les coordonnées de la parcelle et commentaires justifiant le motif de non prospection (refus, absent, non prospectable, abandonnée)



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Déroulement du recensement

Bilan final

Lorsque l'achèvement du lot est validé par le DRAAF, il faut fournir un bilan final sous format informatique et papier :

- une note présentant les moyens humains et techniques mis en œuvre, les méthodes de travail développées, les outils et techniques spécifiques utilisées, ainsi que les éventuels problèmes rencontrés ;
- un tableur sous format Excel récapitulatif des quantités d'arbres prospectés ;
- la liste récapitulative des propriétés dont l'accès aux arbres n'aura pas été accordé (avec adresse, nom, et motif...)
- sur un support informatique l'ensemble des fichiers shape, les photos des différents opérateurs.



La réalisation de corrections ou demande de compléments peuvent être demandés par la DRAAF à la suite de la réception de la dernière livraison des données consolidées durant une période maximale de 25 jours ouvrés.

L'opérateur dispose alors de 10 jours ouvrés pour leur réalisation.

La gestion du foyer d'infestation Giennois

Organisation

Les équipes de terrain sont la plupart du temps composées **d'un opérateur et de 2 grimpeurs (entre 15 et 20 personnes mobilisées)**.

Inspection de tous les arbres et recueil des informations s'y rapportant, sur le territoire défini par la DRAAF.

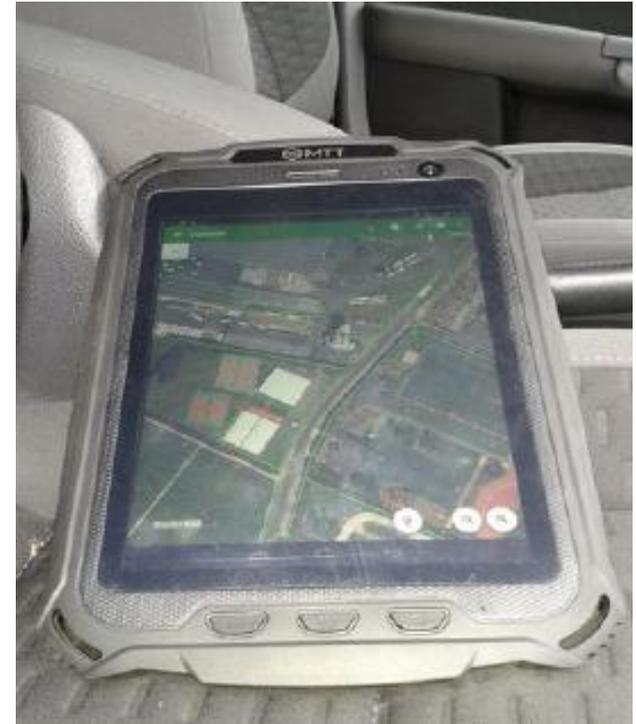


La gestion du foyer d'infestation Giennois

Organisation

Objectifs, dans la zone de prospection :

- **Géo référencement** de chaque arbre et chaque zone boisée inclus dans la zone définie, à l'aide d'une tablette connectée à un GPS et d'une application SIG compatible avec le système d'exploitation de la tablette.
- **Remplissage du formulaire** établi par la DRAAF, également pour chacun de ces éléments,
- **Pointage de chaque parcelle cadastrale** constituant les fonds, avec qualification, selon formulaire établi par l'ONF, en vue de la fourniture de la liste ou d'un fichier numérique comportant les zones qui n'auront pas pu être prospectées.



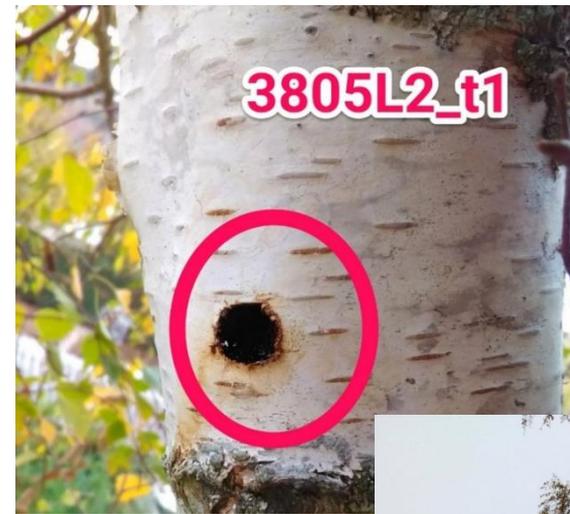
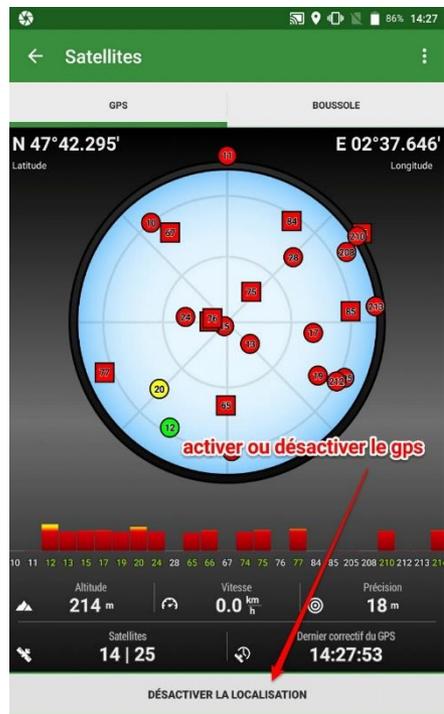
Utilisation de tablettes durcies
MTT pour la saisie terrain



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Organisation

Saisie terrain



La gestion du foyer d'infestation Giennois

Communication

Youtube ONF :

https://www.youtube.com/watch?v=NBswHbCm_pc



Capricorne asiatique : positionnement GPS et inventaire du foyer d'infestation Giennois (Loiret)

Arbre Conseil

Client :
DRAAF Centre

Date de réalisation :
Novembre 2016 à décembre 2017

Réalisé par :
DT Centre-Ouest
Aurélien Leclercq
Agence Etudes et Travaux



Références commerciales



Photo: ONF

■ L'INTERVENTION DE L'ONF

Suite à son offre, l'ONF a été retenu pour cinq lots représentant 26 km². Les prestations suivantes ont été réalisées :

- Information préalable de TOUS les propriétaires des zones concernées par l'inspection une semaine avant le passage des équipes ONF.
- Recensement des propriétés sans adresse ou propriétaire connu.
- Téléchargement des plans cadastraux de toutes les parcelles comprises dans l'inventaire sur des tablettes informatiques durcies (tablettes MTT)
- Visite à la nacelle ou par grimpe d'un total d'environ 23 000 arbres dans une période contrainte de quatre mois (décembre à mars 2017)
- Positionnement GPS, prise de photos des orifices d'entrées et renseignement des tables associées avec export sous SIG.
- Rédaction d'un rapport par lot dénombrant les arbres infectés par catégorie de D et par nature de site (état isolé ou zone boisée).



Photo: ONF

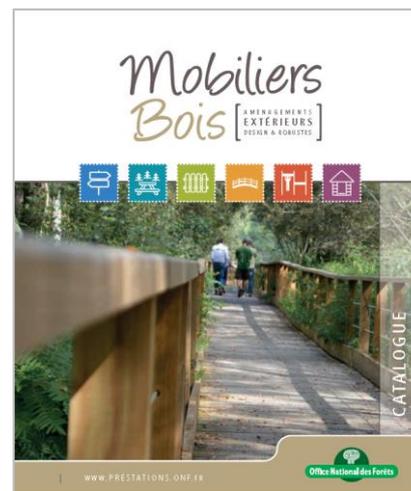
Le recensement concerne TOUT végétal greux d'un D > 10 cm sur les sujets âgés qui qu'ils aient été des communes de Gien et alentours, sur l'ensemble d'un total de 39 communes concernées.

Direction commerciale bois et services
2 rue de la République
91100 Evry-Courcouronnes
Téléphone 03 1 62 20 17
direction.commerciale@onf.fr - 03 1 62 20 17 400



www.prestations.onf.fr
enfprestations@onf.fr





www.prestations.onf.fr

david.chevet@onf.fr